#### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 14629

#### Intitulé

Agent en protection des personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
SARL ASP bodyguard	Directeur

## Niveau et/ou domaine d'activité

#### IV (Nomenclature de 1969)

## 4 (Nomenclature Europe)

# ${\bf Convention}({\bf s}):$

#### Code(s) NSF:

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

#### Formacode(s):

# Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Seul ou en équipe, l'Agent de protection rapprochée assure la sécurité de personnes durant leur déplacements professionnels ou privés. Il sécurise les déplacements et les sites visités et fréquentés par la personnalité.

En cas de situations critiques, il est capable d'appliquer des techniques d'intervention physique et des procédures de secourisme d'urgence afin d'extraire son autorité de la zone de danger.

De par la diversité du métier il est aussi capable d'assurer la protection de mineurs.

- -Connaissance de la réglementation en vigueur (la loi n°83-629 du 12 juillet 1983)
- 1. Filtrage et controle d'accés
- 2.Rondes et surveillance
- 3.L'utilisation des systèmes éléctronique de sécurité
- 4. Sécurisation d'un site
- 5. Analyse comportementale
- 6. Protection des déplacements de personnes
- -Capacités d'observation en milieu urbain
- -Capacités d'adaptation à différents types de situations
- -Maitrise de soi et gestion du stress
- -Application avec maîtrise des techniques de défense et d'autodéfense
- -Application avec maîtrise des procédures de secourisme d'urgence
- -Application avec maîtrise des procédures et techniques d'extraction d'une zone de danger

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités :

Sécurité, surveillance, gardiennage, protection physique des personnes, protection rapprochée, sécurité des biens.

Agent de sécurité privée, agent en télésurveillance privée, agent de sécurité événementiel, agent en protection physique de personnes, agent en protection rapprochée

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2501: Gardiennage de locaux

<u>K2502</u> : Management de sécurité privée <u>K2503</u> : Sécurité et surveillance privées

## Réglementation d'activités :

la loi n°83-629 du 12 juillet 1983

# Modalités d'accès à cette certification

## Descriptif des composantes de la certification :

Les capacités attestées :

- 1° Module: Protection d'une personnalité
- 1.1Protection d'une personnalité en Europe
- 1.2Protection d'une personnalité à l'international
- 1.3 Protection d'une personnalité en France

En prenant en compte le contexte politique, géopolitique et la réglementation en vigueur du pays. (préparation de la mission en amont) Reconnaissance des lieux susceptibles d'être visités par la personnalité, mise en place d'un dispositif de protection rapprochée.

2° Module : Prévention et sensibilisation des risques et menaces

- 2.1 Prévenir des accidents et incidents qui pourraient subvenir pendant la mission de protection
- 2.2 Sensibiliser son équipe et ou la personnalité sur les éventuels risques encourus
- 2.3 Connaître et maitriser les différents systèmes de protection
- 2.4 Etre apte à effectuer des missions seul ou au sein d'un groupe de travail
- 2.5 Maitriser les techniques d'observation et d'analyse comportementale
- 3°Module : Défense et mise en sécurité d'une personnalité soit par intervention physique, soit par intervention virtuelle, lors d'un rendez, d'un voyage...
- 3.1 Mise en sécurité de la personnalité lors de ses déplacements

- 3.2 Défense et sécurisation des sites empruntés par la personnalité
- 3.3 Mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la personnalité
- 3.4 Défense légitime de la personnalité et ou de sa propre personne le cas échéant
- 3.5 Défense contre une éventuelle attaque virtuelle (virus espion informatique)
- 3.6 Porter secours à la personnalité ou à une tierce personne en danger réel
- 4° Module : Conduite et escorte de sécurité
- 4.1 Conduite en sécurité
- 4.2 Escorte d'une personnalité
- 4.3 Préparation d'un itinéraire sécurisé
- 4.4 Reconnaissance d'un axe sensible

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		Χ	
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		1 ancien officiel 1 dirigeant d'entreprise 1 employé
En contrat de professionnalisation		Χ	
Par candidature individuelle	X		1 ancien officiel 1 dirigeant d'entreprise 1 employé
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		1 ancien officiel 1 dirigeant d'entreprise 1 employé

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

# LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

## Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent en protection des personnes" avec effet au 22 octobre 2010 jusqu'au 14 avril 2015.

## Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles sous l'intitulé "Agent en protection des personnes" . Enregistrement pour quatre ans, avec effet au 3 décembre 2018, jusqu'au 11 décembre 2022.

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent en protection des personnes" avec effet au 3 décembre 2015, jusqu'au 3 décembre 2018.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent en protection des personnes" avec effet au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

## Pour plus d'informations

## **Statistiques:**

33 titulaires par an

## Autres sources d'information :

#### Lieu(x) de certification :

SARL ASP bodyguard : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes ( 06) [Cannes]

06 Bld Carnot

06400 Cannes

## Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

06 Bld Carnot

06400 Cannes

Historique de la certification :